

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARDES - FRANCE
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

M. Ronald DAVID
Tél. : 06 36 95 68 38

Inscription au registre
des Mandats N° 22403

MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE (Avec faculté de rétractation)

Je / Nous soussigné(s), Monsieur et Madame

Nom(s) : ROLLY

Prénom(s) : Franck (né le 25/03/70 à Montreuil sous Bois)

Marie-Louise (née le 12/04/65 à Eskilstuna, Suède)

Mariés / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Passé

Régime matrimonial : Séparation de biens

Profession(s) :

Demeurant : 4 rue des Vallées 28250 SENONCHES

Téléphone : 06 15 75 66 53

Adresse mail: roly.franck@gmail.com

N° de Carte Nationale Identité - Passeport :

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandats par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Maison bourgeoise édifée sur 3 niveaux de 96m² avec ascenseur.

Dépendance de plain pieds de 140 m² volume total de 428 m², cave voûtée,
l'ensemble sur terrain clos de murs de 5251 m² jouissant de 2 entrées privatives.

CC fuel, tout à l'égout,

figurant au cadastre section 000 D 962 – pour une contenance 5251 m²

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître RONZIER (Senonches)

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13-12-2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître LECERF - OFFROY à Bretoncelles

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière :

Signature client :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(chiffres) : 300 000 €,

(lettres) : Trois Cent milles euros.

Honoraires : nos honoraires fixés à 6,34%TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 19000 €,

(lettres) : Dix-neuf mille euros.